



Rapport de l'AERES sur l'INSERM

Derrière le masque scientifique une manipulation politique

L'AERES a rendu son rapport sur l'INSERM le 13 novembre avec près de 2 mois de retard. Jusqu'à cette date, les informations sur la réorganisation de la recherche française étaient sous embargo. L'explication tient sans doute à l'importance que Nicolas Sarkozy accorde à ce rapport, comme en témoignent ses invitations à l'Élysée du comité d'évaluation présidé par Elias Zerhouni.

Jean-Luc Mazet, secrétaire général du SNCS-FSU.

Le rapport de l'AERES (1) sur l'INSERM se voit attribuer un rôle clé dans la réorganisation de la recherche française. Dès le lendemain de sa publication, le Premier ministre s'empres- sait d'affirmer : « *Le comité présidé par Elias Zerhouni suggère [...] la création d'un institut unique pour les sciences de la vie et de la santé, qui ait la responsabilité du financement des recherches dans ce secteur* » (2). « *Il faut mettre en œuvre ce dispositif* », concluait-il.

Mettant à profit le retard de publication du rapport, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place, au mépris de sa parole donnée aux organisations syndicales, une commission « mixte » DGRI-CNRS chargée de mettre en œuvre le plan stratégique « Horizon 2020 » du CNRS. En réalité, les conclusions de cette commission ont été rédigées par deux groupes de travail (logiciel et sciences du vivant) où le CNRS n'était que très peu représenté. En outre, le groupe science du vivant était soumis aux

conclusions de l'AERES sur l'INSERM.

Jusqu'à la publication du rapport sur l'INSERM, la ministre a imposé un embargo rigoureux de l'information en direction de toutes les instances représentatives. Dans quel but ? Les objectifs du rapport de l'AERES sont explicites.

Tout en constatant que « *les investissements consentis par le gouvernement français dans la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé ont donné des résultats exceptionnels* », le comité d'évaluation oublie le rôle de l'organisation globale dans l'efficacité de la recherche.

« *Les entités françaises chargées d'effectuer et de mener à bien les recherches doivent être distinctes de celles responsables du financement et de l'évaluation de cette recherche* », prescrit le rapport. La première mission est évidente : il s'agit « *d'engager des efforts progressifs, mais déterminés sur une période de quelques années afin d'intégrer et d'unifier le pilotage des unités de recherche dans ce domaine au sein de l'institu-*

tion parente la plus proche, universités, instituts de recherche indépendants ou organismes de recherche autonomes financés par l'État. »

INSERM réduit à une agence de financement

En particulier, l'INSERM doit être réduit à une agence de financement : « *La France doit créer un seul institut national pour le financement de la recherche en sciences de la vie et de la santé. Cet institut ne doit pas avoir de responsabilités opérationnelles qui devraient être confiées aux établissements universitaires.* » Cette préconisation ne remet pas en cause l'extension de cet institut défini dans le projet du directeur de l'INSERM, André Syrota : « *sur les 230 unités CNRS du département des sciences de la vie, plus des deux tiers ont des programmes déjà compatibles avec les missions des instituts thématiques de l'INSERM. Le reste pourrait être incorporé dans les instituts existants ou dans des instituts additionnels de biologie fondamentale semblables aux huit autres.* » Avec ces recom-

mandations qui impliquent le démantèlement du CNRS sans même avoir évalué cet organisme dans son ensemble, l'AERES sort manifestement de son champ de compétence déontologique.

Le comité s'est aussi dit préoccupé par la titularisation des chercheurs au début de leur carrière. Il « *recommande de créer une période préparatoire identique pour toutes les disciplines et toutes les catégories avant le recrutement définitif.* » Cette période doit être de 5 ans minimum. Sur la base de l'évaluation d'un seul organisme, l'AERES formule des recommandations concernant le statut des chercheurs de l'ensemble des organismes. Il préconise de plus que « *les opérations de recrutement à venir soient effectuées exclusivement par les entités qui assumeront à terme la gestion et la responsabilité des programmes de recherche.* » Est-ce un hasard si ces recommandations rejoignent les projets du gouvernement ou y aurait-il un lien avec les invitations du comité à l'Élysée ?

Le comité d'évaluation de l'AERES n'a pas pu éviter de dériver dans le champ politique. Or dans toute expertise, il convient de bien distinguer le rôle du scientifique et celui du politique. Cela ne peut pas se faire sans un filtre. Il est impératif qu'un comité d'évaluation, désigné pour sa qualité scientifique, soit placé sous l'autorité d'un conseil scientifique tirant sa légitimité de son élection par la communauté scientifique. De toute évidence, l'AERES ne répond pas à cette condition. La manipulation à laquelle elle s'est prêtée contredit toute affirmation d'indépendance par rapport au pouvoir politique. ■

1. Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. 2. Discours prononcé le 14 novembre pour les 120 ans de l'Institut Pasteur.



CNRS

Communiqué du C3N

Le C3N est composé du président et du bureau du Conseil scientifique (CS) du CNRS, des présidents des conseils scientifiques des départements (CSD) du CNRS, du président et du bureau de la Conférence des présidents des sections du Comité national (CPCN) de la recherche scientifique.

La conduite de la discussion durant les trois derniers mois sur l'organisation du CNRS en instituts contredit les engagements pris par la ministre dans sa lettre du 27 juin d'assurer une égalité de traitement entre les disciplines et de favoriser l'organisation d'un large débat dans les communautés scientifiques. C'est ainsi en particulier que les sciences du vivant et l'informatique voient leur avenir soumis à deux commissions créées de toute urgence par le ministère aux fins manifestes d'obtenir des réponses préconçues à des questions imposées. Nous ne consentirons pas à des décisions qui iraient contre la nécessaire continuité thématique du CNRS, conditionnée par la coopération de toutes les disciplines à l'intérieur de son périmètre.

S'agissant des unités mixtes de recherche (UMR), nous prenons acte de la déclaration de la ministre (dépêche AEF du jeudi 16 octobre) écartant toute stratégie de désassociation, de délabellisation et de « repli sur soi ». Pourtant, la logique d'abandon par le CNRS du rôle d'opérateur de recherche va fragiliser à terme la plupart des UMR, et mettre en cause la politique de partenariat équilibré à laquelle la Conférence des présidents d'université (CPU) vient de son côté également de renouveler son attachement.

Plus généralement, la nouvelle baisse de la dotation de base des laboratoires qui se profile et la faiblesse annoncée de la campagne 2009 de recrutement de chercheurs, outre la diminution constante des effectifs d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs (ITA), constituent des démentis brutaux à la communication officielle sur le thème de la recherche mise au rang des priorités nationales.

Quant aux conditions dans lesquelles est inauguré le système des chaires (leur nombre initial excessif, l'insuffisance de concertation sur leur répartition, les modalités incertaines et plus locales que nationales envisagées pour les recrutements), elles suscitent notre opposition. Puisque le Conseil scientifique, saisi d'une proposition de 90 chaires pour la campagne 2009, l'a rejetée, nous comptons que ces postes soient remis au nombre des emplois statutaires que le CNRS offrira au concours.

Enfin, sur le point tout à fait crucial des deux champs disciplinaires au cœur des débats actuels (l'informatique et la biologie), nous appelons le Comité national de la recherche scientifique à faire en sorte que toute évolution structurelle majeure soit précédée d'une consultation, organisée à bulletins secrets et sous son contrôle, des personnels du CNRS, des autres organismes, et des universités, formant le corps électoral national des sections concernées.

Si, après une telle consultation, les décisions prises allaient à l'encontre de l'avis exprimé par ces communautés scientifiques, le C3N déclare solennellement qu'il appellerait l'ensemble des personnels, de toutes les disciplines, à une réaction forte, qui comporterait notamment un moratoire des expertises à l'ANR et à l'AERES. ■

Paris, le 13 novembre 2008